



DEFEATING MOTION 312: WE DID IT!

Joyce Arthur

On September 26, the pro-choice movement decisively defeated Motion 312. A seven-month campaign led by the Abortion Rights Coalition of Canada helped garner a huge amount of publicity for the motion and educate the public on the clear dangers it posed to abortion rights and women's rights.

Motion 312 would have appointed a Parliamentary committee to examine "what medical evidence exists to demonstrate that a child is or is not a human being before the moment of complete birth." Introduced in March by backbench Conservative MP Stephen Woodworth, it was an attempt to change the existing definition of "human being" in Subsection 223(1) of the Criminal Code of Canada, which states that a child becomes a human being when it fully proceeds out of the birth canal alive.

At the first Parliamentary debate in April, everyone was shocked when Chief Government Whip Gordon O'Connor stood up to deliver a stinging rebuke to Woodworth in the form of an eloquent pro-choice speech. "I do not want women to go back to the previous era where some were forced to obtain abortions from illegal and medically dangerous sources," O'Connor said. He explained that the ultimate intent of the motion was to re-criminalize abortion, since it would redefine abortion as homicide in that section of the Criminal Code.

O'Connor's speech, exposing the government's unmistakable rejection of the motion, buoyed our hopes that the motion would be heavily defeated. And it was – but the votes in favour were more than we anticipated – 91 Yea votes to 203 Nays. Further overshadowing the victory was the fact that 10 Cabinet ministers – a third of Harper's Cabinet – voted in favour, including Status of Women Minister Rona Ambrose. The outrage and media tsunami that followed, including repeated calls for Am-

brose's resignation, mostly overlooked the fact that the vote still represented the largest defeat ever for an anti-choice motion or bill in Canada.

To give a flavour of how massive the campaigns were both against and for the motion, Green MP Elizabeth May's office sent out an email on Oct 5 stating: "Since becoming Canada's first elected Green MP about 18 months ago, Ms. May has received close to 200,000 pieces of correspondence, including over 64,000 emails on motion M-312."

The sheer numbers of pro-choice petitions, phone calls, letters, emails, and tweets sent to MPs appeared to rival the number of anti-choice communications – which is no mean feat, considering the prodigious organizing and fundraising capabilities of the anti-choice movement in Canada. For example, in the final days leading up to the vote, the numbers of paper petitions being presented in Parliament seemed about evenly divided between those in favour and those against the motion.

Although this motion should never have come to a vote, and it's a scandal that we still have 91 MPs in the House willing to publicly oppose women's rights, we still need to commend ourselves for a campaign well done. By raising awareness that any legal recognition of the fetus poses a risk to women's rights, health and lives (while doing nothing to help fetuses or children), we exposed the fact that anti-choice concern for the fetus is little more than thinly-disguised misogyny.

Our heartfelt appreciation goes out to all ARCC members and supporters for contributing to the defeat of the motion. This is a victory for women's rights, and it's also your victory. Thank you!

Joyce Arthur is ARCC's Executive Director.

THE VIEW FROM KELOWNA

Dianne Varga

The news first broke in August that the City of Kelowna was going to fly a "pro-life" flag from City Hall. At that time, Mayor Walter Gray also proclaimed Protect Human Life Week throughout which the flag would fly. Media coverage was national, and objections to the flag flying erupted from all across the country. The mayor and council almost immediately scuttled the idea of flying it.

But they left the proclamation in place. The proclamation was issued on behalf of the Kelowna Right to Life Society. It said its intention was to promote respect and protection to all human life, especially the infirm, the aged, the handicapped, and the unborn. Of course, throughout Protect Human Life Week, we actually heard nothing at all about the infirm, the aged, and the handicapped.



ARCC printed out two copies of its online petition against Motion 312 – 800 pages of 20,000 signatures and comments! – and couriered them to Stephen Harper and Stephen Woodworth. Both acknowledged receipt with personal letters, and Harper's office even assured us that the petition would be tabled in Parliament.

continued on page 4...

THOUGHTS ON SEX SELECTION AND ABORTION

Jane Cawthorne

After their defeat with Motion 312, the backdoor attempt to criminalize abortion, the antis are apparently trying again. They are introducing a motion to condemn sex selection, and I would imagine, in doing so, they aim to ban abortion in cases of sex selection. Again, they are stepping way back in the process so the motion seems innocuous. But is it? They think they have found the feminist Achilles heel. They have not.

In my play, *The Abortion Monologues*, there is a monologue delivered by a character who is having an abortion because she is having a girl. She talks about being at a women's centre and telling the worker there that she is having an abortion and they tell her she doesn't have to do this, that in Canada, it is acceptable to have a girl and no one can force her to have an abortion. The character explains that her husband and his family are unhappy and that she also is unhappy about having a girl, about letting them down. The point is, her beliefs are their beliefs. She knows what she knows. She wants the abortion. She knows more than anyone what it will be like for this girl to be born into this family at this time. The girl will suffer as she has suffered. Although it "should not" be this way, and girls "should" be as welcome as boys, in fact, they are not.

As women, when we decide whether or not to continue our pregnancies, we deal with what is, right now, not with what should be or what is theoretically palatable. This woman knows she cannot provide for this child in some way that matters to her. Is it any different than knowing one cannot provide economically for a child and choosing an abortion for this reason? No. Will we tell the woman of no economic means that this is not a good reason to have an abortion? No. We all wish it weren't so, that in a perfect world all women would be capable of supporting their families, but in our imperfect world, they are not. Women still earn much less than men, have less steady work, work in lower paid part-time jobs and without benefits. We lack affordable, decent child care.

Is it any different than knowing one cannot provide for a child that will have significant and potentially devastating medical needs. Will we tell this woman that this is not an acceptable reason for having an abortion? No. Again, we all know that in a perfect world, the needs of every child, no matter how specific, how costly, how out of the ordinary they may be, would be met. But in our imperfect world, they are not. Again, we deal with what is, not with what should be.

Ultimately, when we factor out all the "reasons" for abortion, whether they be economic or social, there will still be abortions. The whole line of thinking that some abortions are done for reasons that are more valid than others, because someone was raped, for example, is problematic. Any woman can choose an abortion for any reason, and she doesn't have to tell us what it is. It's none of our business. Meanwhile, we do not stop striving to make the world a place where little girls are as wanted as little boys, where the systemic discrimination of women is a thing of the past.

Demanding a woman give birth to an unwanted girl to make some sort of anti-sexist point is to sacrifice her will for ideology. It is as coercive as demanding she abort the girl, also a demand that sacrifices her will for ideology.

The motion will undoubtedly allow racism into the argument. Someone will suggest it is the place of "Canadians" to teach "others" how to live. I have no problem asking "Canadians" to be exemplary. To do that, let's clean up our own backyard and make sure Canadian women have true equality and that we bring an end to the kind of systemic discrimination that leads to girls being worth less than boys. But let's not pretend we have this figured out already. We don't.

Jane Cawthorne is on ARCC's board of directors.

The Activist is a publication of The Abortion Rights Coalition of Canada. ARCC is the only nationwide political pro-choice group. Our mission is to ensure women's reproductive freedom by protecting and advancing access to quality reproductive health care.

ARCC undertakes political and educational work on reproductive rights and health issues and works against any reduction of reproductive health services, especially abortion. We network and collaborate with other organizations to further ARCC's mission.

For more information on our work and activities, visit our website at www.arcc-cdac.ca

We welcome your comments and story suggestions. E-mail us at info@arcc-cdac.ca.

We'd like to extend our thanks to some of the groups involved with organizing the October 20 Reproductive Justice Day of Action and related campaigns: Ontario Coalition for Abortion Clinics, PEI Reproductive Rights Organization, BC Federation of Labour, Fédération du Québec pour le planning des naissances, SMU Women's Centre at St. Mary's University in Halifax, Manitoba Abortion Action Group, Victoria Faulkner Women's Centre in Whitehorse, Yukon, and This is My Canadian Body (Facebook group).

Thanks also to Nathalie Ba-traville, Titus Adrian Haenni, Anais Bertrand-Dansereau, Isabelle LeBlanc, and Nathalie Parent for generously volunteering their translation services.

NATIONAL DAY OF ACTION FOR REPRODUCTIVE JUSTICE AND EQUAL ACCESS

FROM CHARLOTTETOWN, PEI

Josie Baker

The National Day of Action for Reproductive Justice brought greater national attention to Prince Edward Island's ongoing status as the only province without access to abortion. A national Press Conference on October 19th, and a well-attended rally on October 20th marked the occasion. The PEI Reproductive Rights Organization (PRRO) hosted the events, in collaboration with the PEI Abortion Rights Network, the Abortion Rights Coalition of Canada (ARCC,) and other groups across Canada.

PEI not only lacks access to abortion, but also a sexual health clinic. Women and youth commonly experience barriers to contraception and breaches of confidentiality at the hands of doctors. Joyce Arthur, the Executive Director of ARCC and visiting guest of honour, called for a full range of sexual and reproductive health care options to be made available in the province.

A national press conference was held on October 19th in Charlottetown, announcing the Day of Action, and featured Joyce Arthur of ARCC, Jane Ledwell of Status of Women Canada, Ann Wheatley of the PEI Abortion Rights Network, and Dr Colleen MacQuarrie, who is conducting a research project on the effects of lack of access to abortion on PEI women.

On October 20th around 100 people risked wet weather to gather in a downtown square. Concerned citizens and pro-choice activists of all ages held an upbeat and enthusiastic protest march through the streets of Charlottetown. The march then moved indoors to a community centre set up with information tables and cabaret seating. Participants were invited to share refreshments, write letters, offer video statements, and enjoy spirited political discussion.

This National Day of action event took place roughly one year following the first large rally for choice in PEI in over a decade. Shortly after PRRO's founding, the group attracted national attention by successfully breaking the silence on the lack of access to abortion in PEI. Unlike the 2011 rally, the Day of Action event did not attract anti-choice protestors.



Around 100 activists marched through Charlottetown, PEI on October 20, 2012 demanding access to abortion in PEI's hospitals.

Organizers plan to continue to pressure policy makers to ensure access to abortion in PEI's hospitals. Although there are no legal obstacles to abortion on PEI, elected officials have claimed that the status quo – of funding abortion in a Halifax hospital – is an acceptable “compromise” to anti-choice pressure.

Josie Baker is on ARCC's board of directors.

FROM TORONTO, ON

Carolyn Egan

The Ontario Coalition for Abortion Clinics which is affiliated to the Abortion Rights Coalition of Canada organized a dynamic rally on October 20th as part of the Pan Canadian Day of Action for Reproductive Justice and Equal Access. People gathered at the steps of Old City Hall in Toronto and listened to an array of speakers who personified the reproductive justice perspective.

Michelle Robidoux greeted the crowd and recognized that we were on First Nations Land. She spoke of the lack of access in Prince Edward Island and the lack of funding for clinic abortions in New Brunswick and went on to introduce the speakers. NDP MPs Olivia Chow and Rathika Sitsabaiesan spoke. They were joined by Melissa Graham, a young disability rights activist, who spoke of the need to recognize the reproductive rights of those living with disabilities. Shannon Divine from the Canadian Auto Workers and Sarah Jayne King, Chair of the Canadian Federation of Students, spoke about the situation facing young women.

Andria Babbington, of the Toronto and York Region Labour Council, spoke of immigrating from Jamaica and the support women need to raise children in our society, particularly with the effects of the austerity agenda. Carolyn Egan spoke about the campaign to overturn the federal abortion law and the importance of a reproductive rights perspective in building the broad movement that changed the balance of power in the country and won a major battle with the Canadian state.

Jessica Graham from Native Youth Sexual Health Network spoke of the particular issues facing her community and stressed the necessity of having a reproductive justice approach in all of our work. She introduced Sunny Clifford, a young activist from the Pine Ridge Reservation in South Dakota who was in Toronto for the premier of the film *Young Lakota* outlining the fight for reproductive justice on the reservation. She also spoke of the fight for access to the emergency contraceptive pill.

The rally then marched to Campaign Life headquarters where Michelle brought the event to a close making it clear that the pro-choice majority opposed the defunding of abortions in Ontario and demanded abortion services in PEI and the full funding of clinic abortions in New Brunswick along with all the support services women require to bear the children we choose to have.

Carolyn Egan is on ARCC's board of directors.

THE VIEW FROM KELOWNA... ...CONT'D FROM PAGE 1

What this proclamation was about was the unborn, and the City's endorsement of the Kelowna Right to Life Society's anti-choice agenda.

The mayor strongly disagreed that the proclamation was an endorsement. He said a proclamation is just a neutral event announcement. But if you read the city's Proclamation Policy, it tells a different story. By definition, the proclamation of Protect Human Life Week was intended to increase public awareness of the Kelowna Right to Life Society and its mission to oppose safe and legal abortion.

It was meant to do this inside the same week that the vote would be taken on Motion 312 in the House of Commons. From Kelowna, I contacted Joyce Arthur, and we issued an open letter to the mayor, signed by organizations and individuals from across Canada, asking him to rescind the proclamation. At the same time, we reformatted the open letter as a petition for the public to sign.

But the mayor would not relent. We then began to plan for a week-long protest at City Hall.

Looking back, about six people showed up on Monday, September 24, the first day of the protest. Here in Kelowna, if you judge the success or failure of a political action by the number of people who turn up, you'll feel like a perpetual loser. In the case of this particular action, we knew from the outset that those few people on the ground represented not only our partnering organization, the Abortion Rights Coalition of Canada, but also the more than 600 Canadians who had signed the petition. A private message sent to me early in the week made me understand that we represented others as well.

That message came from the mother of two children here in Kelowna, a Catholic woman who had had an abortion twenty years ago and who wanted to attend our protest but was afraid she would suffer violent retribution from the anti-choice community if she did. She told me: "You are speaking for a lot of us that aren't ready to scream out loud! Bless you!" In chalking up wins and losses at the end of the week, it was a clear win that we became allies with this woman.

We also won the rhetorical battle with anti-choice activists that took place in Kelowna's newspapers that week. Furthermore, we succeeded in having the media frame the issue in Kelowna in relation to the wider issue of Motion 312. As everyone knows, the pro-choice community won that parliamentary skirmish. In retrospect, it was a very good week for the pro-choice movement from Kelowna to the House of Commons.

Had it been an ideal week, however, we would have seen the resignation of Rona Ambrose and a moratorium on any new legislative proposals to curtail women's rights. Had it been perfect, Kamloops would not have become the next BC municipality to declare Protect Human Life Week.

Dianne Varga is a Kelowna political activist for abortion rights and other progressive issues.

BUILDING ON HISTORY

Peggy Cooke

I was four years old when, in 1988, the Supreme Court of Canada decided on R v. Morgentaler. The Morgentaler decision is my younger sibling, a product of my parents' generation's hard work but an unmistakable member of my own world. Like the fall of the Berlin Wall the following year, the Morgentaler decision was one of the defining events of our time, but those of us who were toddlers when it happened have a difficult time figuring out how to contextualize it. We are too young to remember what life was like before, but the thing itself still feels new. It is big enough to allow us to admire the impact of it, but young enough that we can see its flaws.

Much has been said and written about the man himself, Dr. Henry Morgentaler, and the courageous doctors, nurses, patients and activists who rallied around him throughout his long battle with abortion laws in Canada. The decision is a product of their work, a flawed and beautiful offspring of many years of blood, sweat and tears. We honour them and their work, of course, but what of this strange, undeniably Canadian decision, this bastard child of human rights and hard work?

The decision was, in many ways, more symbolic than practical. Many abortion providers already worked around the law stating that women seeking abortions must appear before a committee of doctors to determine their need. Entire networks of people smuggled abortion-seeking women to more understanding doctors, across borders, and into back alleys. Sympathetic doctors on the committees wrote referrals and recommendations whenever they could. And of course, money could always buy you a safe abortion. The rich never lacked access, which makes it all the more remarkable that the decision was made – it is not often that the will of the poor is considered.

There is still far to go for people the decision didn't help and hasn't helped since. Perhaps it seems disrespectful to suggest that the Morgentaler decision is imperfect; let me assure you I have the utmost respect for that moment in our history and the brave people who made it happen. However, I feel we dishonour that victory and the movement that bore it by standing still. What good is history if we don't learn from it, and build on it? The Morgentaler decision improved some lives, yes, but its scope was very narrow. How can we expand it to include every person's reality, and accommodate every choice?

In 2013, the Morgentaler decision turns 25. Like any good older sibling, I can't wait to raise my glass to her quarter century. But an older sister is also a source of wisdom, and my advice to my generational sibling is this: keep growing. Keep becoming. Let's see where else we can take this.

Peggy Cooke is on ARCC's board of directors. You can read her work at her blog, Anti-Choice is Anti-Awesome and at Abortion Gang.

ARCC ACTS

Several law students and lawyers applied for and received unpaid internships with ARCC over the summer and fall. Research work continues on several projects, including the possible regulation of crisis pregnancy centres, bubble zone protection for clinics in need, and the unlawful separation of infants from single mothers over past decades.

An open letter has been sent to Harper and the Governor General demanding that two Queen's Jubilee medals awarded to convicted anti-abortion protesters be immediately retracted. We also sent a letter to the Queen and created an online petition.

A detailed complaint has been filed with Advertising Standards Canada against an anti-choice ad in the Charlottetown Guardian.

We assisted some London-area activists in their protest against the Western Fair hosting an anti-choice exhibit by sending letters to the fair asking that the exhibit be removed, and asking supporters to do the same.

ARCC is planning to respond to the newly-introduced motion M-408 to "condemn" sex selection abortion.

We are approaching some city councils with our model municipal bylaw to limit the display of aborted fetus pictures in public.

ARCC's Executive Director published an article in the UK and sent it to many UK politicians, activists and journalists, about the benefits of repealing UK's entire abortion law instead of enacting further restrictions, based on Canada's successful experience with no law.

MEET OUR MEMBER...

My name is Dr. Claude Paquin. I am 57 years old and a general practitioner specializing in women's health. I began my practice in 1981 as a GP in a Community Clinic (CLSC) in Montreal-North. I was trained to do abortions that same year by Dr. Henry Morgentaler and Dr. Yves Lefebvre (a gynaecologist who was breaking barriers by doing abortions in a French Catholic Hospital in Montreal). I have been performing abortions for 30 years.

Abortions done in CLSC in 1982 were considered illegal because they were done outside an accredited hospital. I worked with other doctors, nurses and supporting staff to continue the battle begun by Dr Morgentaler for freedom of choice and accessibility. We created "Le Comité de vigilance" to share medical and non-medical information related to abortion. From 1985 until 1992, I worked part time for Dr Morgentaler at his Montreal clinic. Because of his reputation, Dr. Morgentaler was not licensed to practice in any province other than Quebec. At his request, I obtained those licences and trained doctors in Newfoundland, Nova Scotia, Ontario and Manitoba where Morgentaler clinics were then opened. This meant that women, especially from the Maritimes, were no longer obliged to travel to Montreal to get an abortion

In 1992, I became the co-owner of Clinique Médicale Fémina where I worked part time, specializing in 2nd trimester abortions. During those years, until 2008, women had to pay to get an abortion in privately owned clinics. It was an unfair two-tiered system as poor women were forced to go through the public system with all the delays that are well known. In 2002, as President of the Association for Access to Abortion, I and others launched a class action lawsuit against the Government of Quebec. We wanted to prove that it was not the clinics who



were wrongfully charging fees to women, it was the government who was purposefully not providing sufficient funds for clinics to offer a free service. My associate, Dr. Marie-Josée Gaudreau and the other owners of private abortion clinics in Montreal were instrumental in the positive outcome of that lawsuit. Without them and two wonderful lawyers, Trudel and Johnston, and our index case Mrs A.B., nothing would have been possible. Reading the judgment of Judge Bérard is pure joy!

We won, and the government was obliged to repay every woman who requested a refund for abortions done between 1999 to 2008...a total amount of approximately \$12M.

In Quebec, women now have access to completely covered abortion services throughout the public system and in privately owned clinics. I consider this one of our most important achievements. Abortion is never a one person matter (i.e. doctor). It is a team work and it is what makes it so beautiful and rewarding.

Our work is in Quebec but the cause is Canada-wide and worldwide. That is why I am a member of ARCC and NAF and I attend FIAPAC meetings in Europe.

RADICAL HANDMAIDS HELP ABORT MOTION 312

Of Stephen of the Radical Handmaids

It's not always easy being a pro-choicer in Canada. We've got a federal government that's wishy washy on that whole 'democracy' thing. We've got entire provinces where abortion access is non-existent. (We're looking at you, Prince Edward Island). And we've got few organizations in Canada who can even call out all of this BS because the government has defunded most of us.

Joy.

So it was with very little surprise that we encountered Motion 312, a private member's bill put forward by backbench Conservative MP Stephen Woodworth. The Motion wanted to strike a parliamentary committee to discuss the redefining of Personhood in the Criminal Code. In short, it was a less-than-subtle way of eroding abortion rights in Canada.

We use the past tense here because thankfully, Motion 312 was aborted on September 26, 2012. (Yeah, that's right. We went there).

Motion 312 was defeated by traditional rabble rousing from activists across the country, but it featured some sassy new additions to the scene.

The Radical Handmaids were formed in Ottawa in April as a satirical response to the first hour of debate on Motion 312. We wanted

to draw attention to the Motion but more than that, we wanted to point out the absurdity of it all. And what's more Canadian than a Margaret Atwood reference and some agitating on Parliament Hill?

Sporting our signature 'flying nun' hats and red robes, we've been cropping up all over the country with recent sightings in Vancouver and Barrie. We come equipped with satirical chants and our now infamous 'Wall O' Wombs'; a wall full of knitted wombs sent to us by ticked off crafters across this fine nation.

We've proudly amassed a legion of fans and it's a damn good thing because there's still a lot of work to do. Just as we were getting ready to relax and spread some butter on our faces, another old white man thought he'd bring up abortion in the House of Commons again. Less than 12 hours after Motion 312's defeat, Conservative backbench MP Mark Warawa issued a press release about Motion 408, his less-than-subtle attack on reproductive rights.

How lovely.

So get your hats ready, Handmaids. We've got more work to do.

JOIN ARCC TODAY

ARCC encourages all pro-choice supporters to become members. Please consider signing up for automatic monthly donations to help establish sustainable funding. You can complete the following membership form and mail it to ARCC, P.O.Box 2663, Station Main, Vancouver, BC V6B 3W3. Or, details and the full range of membership and list serve options are available on our website at www.arcc-cdac.ca

Name: _____

Address: _____

Street City Province Postal Code

Phone: (home) _____ (work) _____ E-mail: _____

Basic Membership:

\$25 minimum fee: Other: _____

Cheque or money order payable to "ARCC" attached.

VISA #: _____ Signature: _____ Expiry Date: _____

Monthly Donations: I want to support ARCC with monthly donations.

Please debit my bank account: \$10 \$15 \$25 Other: \$ _____

Legal requirements for monthly donations: Please fill out this membership form in full, and attach a cheque marked "VOID".

Signature: _____ Date: _____

This donation is made on behalf of: an individual a business or an organization.

Your automatic donation will be processed on the 1st day of each month or the next business day. You may revoke your authorization at any time, but 15 days written notice is required. You may use the "PAD Agreement" cancellation form at www.cdnpay.ca. You have certain recourse rights if any debit does not comply with this agreement. For example, you have the right to receive reimbursement for any debit that is not authorized or is not consistent with this PAD Agreement. For more information on your cancellation and recourse rights, contact your bank or visit www.cdnpay.ca, or email us at info@arcc-cdac.ca.



DÉFAIRE LA MOTION 312 : NOUS AVONS RÉUSSI!

Joyce Arthur

Le 26 septembre dernier, le mouvement pro-choix a défait la motion 312 de manière décisive. Une campagne de sept mois, menée par la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC), a contribué à faire beaucoup parler de cette motion et à sensibiliser le public aux menaces qu'elle représentait pour les droits des femmes et le droit à l'avortement.

La motion 312 aurait eu pour effet de créer un Comité parlementaire chargé d'examiner « quelles preuves médicales existent permettant de démontrer qu'un enfant est ou n'est pas un être humain avant le moment où il a complètement vu le jour ». La motion a été déposée au mois de mars par le député conservateur d'arrière-ban Stephen Woodworth. Elle visait à faire modifier la définition actuelle d'« être humain » inscrite au paragraphe 223(1) du Code criminel du Canada selon laquelle un enfant devient un être humain lorsqu'il est complètement sorti, vivant, du sein de sa mère. Lors du premier débat parlementaire qui s'est tenu au mois d'avril, tout le monde a été étonné de voir le whip en chef du gouvernement, Gordon O'Connor, se lever pour livrer une critique cinglante de la motion Woodworth dans un discours pro-choix enflammé. « Je ne veux pas que les femmes reviennent à une ère révolue où elles étaient obligées de recourir à des avortements illégaux effectués dans des conditions dangereuses sur le plan médical », a-t-il déclaré. Il a expliqué que l'objectif ultime de la motion était de recriminaliser l'avortement, puisqu'elle redéfinirait l'avortement comme étant un homicide dans le paragraphe du Code criminel.

Le discours de Gordon O'Connor, démontrant que le gouvernement se positionnait clairement contre la motion, a alimenté tous nos espoirs de voir un rejet massif de la motion. Et ce fut le cas, avec 91 pour et 203 contre. Par contre, les votes en sa faveur ont été plus nombreux que prévu et cette victoire a aussi été assombrie par le fait que dix ministres du cabinet Harper — soit le tiers du cabinet! — ont voté pour la motion, y compris la ministre de la

Condition féminine, Rona Ambrose. L'indignation généralisée et la tempête médiatique qui ont suivi, dont plusieurs pétitions réclamant la démission de la ministre, ont presque fait oublier le fait que ce vote représente la plus grande défaite jamais enregistrée pour une motion ou une loi anti-choix au Canada.

Pour donner une idée de l'ampleur des campagnes pour et contre cette motion, le bureau de la députée Elizabeth May a envoyé le courriel qui suit le 5 octobre : « Depuis qu'elle a été élue comme première députée verte il y a environ 18 mois, Elizabeth May a reçu presque 200 000 lettres et messages, dont plus de 64 000 portaient sur la motion M-312 ».

Le nombre de pétitions, d'appels téléphoniques, de lettres, de courriels et de tweets pro-choix envoyés aux députés fédéraux semble avoir réussi à rivaliser avec les communications anti-choix — ce qui n'est pas peu dire, si l'on considère la prodigieuse force d'organisation et de collecte de fonds du mouvement anti-choix au Canada. Par exemple, au cours des derniers jours avant le vote, le décompte de pétitions papier pour ou contre la motion présentées au Parlement semblait être également réparti.

Bien que cette motion n'aurait jamais dû se rendre jusqu'au vote et qu'il soit scandaleux que 91 de nos députés se soient opposés publiquement aux droits des femmes, il est temps de se féliciter d'avoir mené une bonne campagne. En alertant la population sur le fait qu'une reconnaissance juridique du fœtus menacerait de façon sérieuse la santé, la vie et les droits des femmes (tout en ne faisant rien pour aider les fœtus ni les enfants), nous avons dévoilé le fait que la préoccupation des anti-choix pour les fœtus n'est rien de plus qu'une forme à peine voilée de misogynie.

Nous remercions du fond du cœur l'ensemble des membres et supporters de la CDAC qui ont contribué à la défaite de la motion. C'est une victoire pour les droits des femmes et c'est aussi votre victoire! Merci!

Joyce Arthur est directrice générale de la CDAC.

UN POINT DE VUE DE KELOWNA

Dianne Varga

C'est à la mi-août que la nouvelle est sortie : la ville de Kelowna allait arborer un drapeau « pro-vie » sur l'Hôtel de ville. À ce moment, le maire Walter Gray a aussi proclamé la « Semaine de protection de la vie humaine », pendant laquelle ce drapeau resterait dressé. Les médias du pays entier en ont parlé, et des objections à ce lever de drapeau ont jailli dans tout le pays. Le maire et le conseil ont alors très vite abandonné l'idée du drapeau.

Mais ils ont laissé la proclamation en place. Celle-ci avait été émise au nom de la Kelowna Right to Life Society (Société pour le droit à la vie de Kelowna) et affirmait avoir pour but de promouvoir le respect et la protection de toute vie humaine, tout particulièrement des

... suite à la page 4



La CDAC a imprimé deux copies de sa pétition en ligne contre la motion 312 (soit 800 pages avec 20 000 signatures et commentaires!) et les a envoyées par messagerie à Stephen Harper et à Stephen Woodworth. Les deux élus ont accusé réception du document au moyen d'une lettre et le bureau de Harper nous a même assurés que la pétition serait déposée au Parlement.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA SÉLECTION DU SEXE ET

Jane Cawthorne

Après la défaite de la motion 312, la tentative déjouée visant à criminaliser l'avortement, les « antis » se livrent apparemment à un nouvel essai. Ils présentent une motion pour condamner la sélection du sexe, et je suppose que, ce faisant, ils visent à interdire l'avortement dans les cas de sélection du sexe. Encore une fois, ils tentent de faire paraître la motion inoffensive, mais l'est-elle? Ils pensent avoir trouvé le talon d'Achille des féministes. Ce n'est pas le cas.

Dans ma pièce de théâtre, *The Abortion Monologues*, un monologue est prononcé par un personnage qui se fait avorter parce qu'elle est enceinte d'une fille. Elle explique qu'elle s'est rendue à un centre de femmes et qu'elle a annoncé aux employées qu'elle allait se faire avorter. Ces dernières lui ont dit qu'elle n'avait pas à le faire, qu'au Canada, il est acceptable d'avoir une fille et que personne ne peut la forcer à avoir un avortement. Le personnage explique que son mari et sa famille seront malheureux et qu'elle sera aussi malheureuse de les décevoir si elle donne naissance à une fille. L'important ici, c'est que ses croyances sont leurs croyances. Elle sait ce qu'elle sait. Elle veut se faire avorter. Elle sait plus que quiconque à quoi ressemblerait la vie de cette fille si elle naissait au sein de cette famille à ce moment. Celle-ci souffrira tout comme elle a souffert. Même si cela « ne devrait pas » se produire et les filles « devraient » être autant accueillies que les garçons, elles ne le sont pas.

En tant que femmes, lorsque nous décidons de poursuivre une grossesse ou non, nous devons composer avec les choses comme *elles sont*, et non comme elles *devraient être*, ou avec ce qui est théoriquement acceptable. Cette femme sait qu'elle ne peut pas subvenir aux besoins de cette enfant de la manière dont elle le souhaiterait. Cette situation est-elle différente de celle d'une personne qui ne peut pas subvenir financièrement aux besoins d'un enfant et choisit de se faire avorter pour cette raison? Non. Dirons nous à la femme n'ayant pas de moyens qu'il ne s'agit pas d'une bonne raison pour se faire avorter? Non. Nous aimerions tous que ce soit différent, que dans un monde parfait, toutes les femmes puissent subvenir aux besoins de leurs familles, mais dans notre monde imparfait, ce n'est pas le cas. Les femmes gagnent encore beaucoup moins que les hommes, occupent des postes moins stables et ont des emplois à temps partiel moins bien rémunérés et sans avantages sociaux. De plus, nous n'avons pas suffisamment de services de garde abordables et adéquats.

Cette situation est-elle différente de celle d'une personne qui ne peut pas s'occuper d'un enfant qui aura

des besoins médicaux importants et potentiellement dévastateurs? Dirons nous à cette femme qu'il ne s'agit pas d'une raison acceptable pour se faire avorter? Non. Nous savons tous que dans un monde parfait, les besoins de tous les enfants seraient comblés, peu importe leurs natures particulières, leurs coûts ou leurs caractères extraordinaires, mais dans notre monde imparfait, ce n'est pas le cas. Encore une fois, nous devons composer avec les choses comme *elles sont* et non comme elles *devraient être*.

En fin de compte, même si l'on écarte toutes les « raisons » de se faire avorter, qu'elles soient économiques ou sociales, il y aura toujours des avortements. Tout le courant de pensée selon lequel certaines raisons d'avorter sont plus valides que d'autres, parce qu'une femme a été violée par exemple, est problématique. Toute femme peut choisir l'avortement, peu importe la raison, et elle n'a pas à se justifier puisque cela ne nous concerne pas. Entre-temps, nous continuerons à nous efforcer de créer un monde où les petites filles sont aussi désirées que les petits garçons et où la discrimination systémique contre les femmes est chose du passé.

Si l'on demande à une femme de donner naissance à une fille non voulue pour faire valoir un argument antisexiste, sa volonté est sacrifiée au profit de l'idéologie. Cela est aussi coercitif que de lui demander de se faire avorter, car il s'agit également d'une demande qui sacrifie sa volonté au profit de l'idéologie.

La motion incitera sans aucun doute certains à formuler des arguments racistes. Quelqu'un suggérera qu'il est du devoir des « Canadiens » de montrer aux « autres » comment vivre. Je n'ai aucun problème avec le fait de demander aux « Canadiens » d'être exemplaires. Pour ce faire, faisons le ménage dans notre propre cour et assurons-nous que les femmes canadiennes bénéficient réellement de chances égales et mettons fin à ce genre de discrimination systémique qui fait en sorte que les filles valent moins que les garçons. Cependant, ne prétendons pas avoir déjà trouvé toutes les solutions, car nous ne les avons pas.

Notre but ultime est de laisser la femme décider... toujours.

Jane Cawthorne siège au conseil d'administration de la CDAC.

L'Activiste est une publication de la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada. La CDAC est le seul groupe politique pro-choix dans tout le Canada. Notre mission est d'assurer la liberté reproductive en protégeant et en promouvant l'accès aux soins de santé reproductive.

La CDAC s'engage à un travail public qui est à la fois politique et pédagogique, et nous travaillerons contre n'importe quelle compression de services dans le domaine de la santé reproductive, surtout quant à l'avortement. Nous collaborons avec d'autres organisations dans ce domaine pour faire progresser notre mission.

Pour plus d'informations sur notre travail, nos activités et nos publications, visitez notre site web à : www.arcc-cdac.ca.

Tous vos commentaires, suggestions et récits de vie sont aussi les bienvenus à info@arcc-cdac.ca.

Nous remercions les groupes qui ont participé à l'organisation de la Journée nationale d'action pour la justice reproductive du 20 octobre et des campagnes connexes : Ontario Coalition for Abortion Clinics, PEI Reproductive Rights Organization, BC Federation of Labour, Fédération du Québec pour le planning des naissances, SMU Women's Centre de l'Université St. Mary's à Halifax, Manitoba Abortion Action Group, This Is My Canadian Body (groupe Facebook) et Victoria Faulkner Women's Centre de Whitehorse, au Yukon.

Merci aussi à Nathalie Batraville, Anais Bertrand-Dansereau, Isabelle LeBlanc, Titus Haenni et à Nathalie Parent pour leurs services de traduction.

JOURNÉE NATIONALE D'ACTION POUR LA JUSTICE REPRODUCTIVE ET L'ÉGALITÉ D'ACCÈS

DE CHARLOTTETOWN, ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Josie Baker

La journée nationale d'action pour la justice reproductive a attiré les projecteurs sur l'Île-du-Prince-Édouard, unique province au pays sans aucun accès à l'avortement. Deux événements ont été tenus pour marquer l'occasion : une conférence de presse le 19 octobre et un rassemblement très populaire le 20 octobre. La PEI Reproductive Rights Organization (PRRO) (Organisation pour les droits reproductifs de l'Î.-P.-É.) a été l'organisme hôte de ces événements organisés en collaboration avec le PEI Abortion Rights Network (le Réseau des droits à l'avortement de l'Î.-P.-É.), la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC) et d'autres groupes de partout au pays.

Le problème de l'Î.-P.-É. ne se limite pas à l'absence d'accès à l'avortement; il manque aussi une clinique de santé sexuelle. Les femmes et les jeunes se butent souvent à des obstacles en matière de contraception ainsi qu'à des violations du secret médical de la part des médecins. Joyce Arthur, directrice générale de la CDAC et invitée d'honneur, a fait état du besoin d'avoir un éventail complet d'options en matière de santé sexuelle et reproductive dans cette province.

Une conférence de presse pancanadienne a eu lieu le 19 octobre à Charlottetown pour annoncer la journée d'action. Étaient présentes, entre autres, Joyce Arthur de la CDAC, Jane Ledwell de Condition féminine Canada, Ann Wheatley du PEI Abortion Rights Network et la professeure Colleen MacQuarrie, responsable d'un projet de recherche sur les effets de l'absence d'accès à l'avortement sur les femmes de l'Î.-P.-É.

Le 20 octobre, environ 100 personnes ont bravé les intempéries pour se rassembler au centre-ville. Des citoyennes et citoyens intéressés, la communauté pro-choix et des activistes de tout âge ont parcouru les rues de Charlottetown en un cortège enjoué et enthousiaste. La manifestation s'est ensuite déplacée à l'intérieur d'un centre communautaire équipé de tables d'information placées comme au cabaret. Les personnes présentes étaient invitées à partager des rafraîchissements, écrire des lettres, fournir des témoignages vidéo et profiter de discussions politiques fougueuses.

Cette journée nationale d'action s'est déroulée environ un an après le premier grand rassemblement pro-choix à l'Î.-P.-É. depuis plus de dix ans. Peu après la fondation de la PRRO, le groupe a attiré l'attention à travers le pays en réussissant à briser le silence qui entourait le manque d'accès à l'avortement sur l'île. Contrairement au rassemblement de 2011, la journée d'action de cette année n'a pas attiré de protestataires anti-choix.

Les organisatrices prévoient continuer à faire pression sur les décideurs politiques pour qu'ils garantissent l'accès à l'avortement dans les hôpitaux de l'Î.-P.-É. Bien qu'il n'y ait aucun obstacle légal à l'avortement dans la province, les élus soutiennent que le statu quo – financer les avortements effectués dans un hôpital de Halifax – est un « compromis » acceptable face à la pression anti-choix.

Josie Baker siège au conseil d'administration de la CDAC.

DE TORONTO, ONTARIO

Carolyn Egan

La Ontario Coalition for Abortion Clinics (OCAC) (Coalition ontarienne pour les cliniques d'avortement), qui est affiliée à la CDAC, a organisé une manifestation le 20 octobre dernier dans le cadre de la Journée nationale d'action pour la justice reproductive et l'égalité d'accès. Les personnes présentes se sont réunies sur les marches de l'ancien Hôtel de ville de Toronto pour écouter une série d'intervenantes qui incarnent, chacune à sa manière, la lutte pour la justice reproductive.

Michelle Robidoux de la OCAC a commencé par saluer la foule et par reconnaître que nous nous trouvions en territoire des Premières Nations. Elle a parlé du manque d'accès aux services d'avortement sur l'Île-du-Prince-Édouard et du manque de financement des cliniques d'avortement du Nouveau-Brunswick. Elle a ensuite présenté deux députées du NPD, Olivia Chow et Rathika Sitsabaiesan, qui ont pris la parole. Melissa Graham, une jeune militante pour les droits des personnes handicapées, a aussi fait état du besoin de reconnaître les droits reproductifs des personnes vivant avec un handicap. Shannon Devine, du syndicat des TCA et Sarah Jayne King, présidente de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, ont parlé des réalités des jeunes femmes.

Andria Babbington, du Toronto and York Region Labour Council, a parlé de sa propre expérience d'immigration depuis la Jamaïque et du soutien dont les femmes ont besoin pour élever leurs enfants dans notre société, particulièrement en période d'austérité. Carolyn Egan a parlé de la campagne de mobilisation qui a été menée cette année pour renverser le projet de loi fédérale sur l'avortement, en soulignant l'importance d'avoir adopté une perspective basée sur les droits reproductifs pour construire le vaste mouvement qui a réussi à faire changer l'équilibre du pouvoir au pays et à gagner une bataille importante.

Jessica Graham, du Native Youth Sexual Health Network (Réseau autochtone pour la santé sexuelle des jeunes), a parlé des problématiques particulières auxquelles sa communauté est confrontée et a insisté sur l'importance d'une approche de justice reproductive dans tout le travail que nous effectuons. Elle a présenté Sunny Clifford, une jeune militante de la réserve de Pine Ridge dans le Dakota du Sud aux États-Unis, qui se trouvait à Toronto pour la première du film *Young Lakota*, qui raconte le combat pour la justice reproductive sur la réserve. Elle a aussi parlé de leur lutte pour l'accès à la contraception d'urgence.

Le groupe s'est ensuite mis en marche jusqu'aux bureaux de Campaign Life, un groupe de lobby anti-choix. Michelle a conclu l'événement en rappelant que la majorité pro-choix s'oppose au retrait du financement de l'avortement en Ontario, exige des services d'avortement à l'Île-du-Prince-Édouard et le financement intégral des cliniques du Nouveau-Brunswick. C'est ainsi qu'il faut continuer de lutter non seulement pour l'accès à l'avortement, mais aussi pour garder les services de soutien dont les femmes ont besoin pour porter et élever les enfants que nous choisissons d'avoir.

Carolyn Egan siège au conseil d'administration de la CDAC.

UN POINT DE VUE DE KELOWNA...SUITE DE LA PAGE 1

infirmes, des personnes âgées, des handicapés et des enfants non encore nés. Évidemment, pendant toute cette semaine, on n'a pas entendu une seule fois parler des infirmes, des personnes âgées ou des handicapés. La proclamation s'intéressait uniquement aux enfants à naître et au soutien accordé par la ville au programme anti-choix de la Kelowna Right to Life Society.

Le maire s'est fortement opposé à l'idée que la proclamation constituait aussi un appui. Selon lui, une proclamation n'est qu'une annonce neutre d'un événement. Mais la lecture de la Politique en matière de proclamation de la ville nous permet de voir qu'il n'en est rien. Par définition, la proclamation de la Semaine de protection de la vie humaine avait pour but d'augmenter la popularité de la Kelowna Right to Life Society et de sa mission d'opposition aux avortements sécuritaires et légaux.

L'objectif était de le faire dans la même semaine pendant laquelle la Chambre des communes allait voter sur la motion 312. Depuis Kelowna, j'ai communiqué avec Joyce Arthur et nous avons publié une lettre ouverte destinée au maire, signée par des organisations et des personnes de tout le Canada, lui demandant de retirer la proclamation. En même temps, nous avons adapté la lettre ouverte pour en faire une pétition à signer par le public.

Mais le maire n'a rien voulu savoir. Nous avons alors commencé les préparatifs d'une semaine de protestation à l'Hôtel de ville. Environ six personnes sont venues le lundi 24 septembre, le premier jour de la protestation. Ici, à Kelowna, si l'on juge le succès ou l'échec d'une action politique d'après le nombre de personnes qui vient, on se sentira toujours perdant. Dans ce cas-ci, nous savions dès le début que ces quelques personnes représentaient non seulement notre organisation partenaire, la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada, mais aussi les 600 Canadiennes et Canadiens qui ont signé la pétition. Un message que j'ai reçu plus tôt pendant la semaine m'a fait comprendre que nous représentions aussi d'autres personnes.

Ce message venait d'une femme de Kelowna, mère de deux enfants, une catholique qui a eu un avortement il y a vingt ans; elle voulait se joindre à la protestation, mais elle craignait des représailles violentes de la part de la communauté anti-choix si elle le faisait. Elle m'a dit : « Vous parlez pour un grand nombre d'entre nous qui n'osons pas nous exprimer à haute voix! Dieu vous bénisse! » En faisant le bilan de la semaine, il est clair que nous avons gagné une victoire en devenant des alliées pour cette femme.

Nous avons aussi gagné la bataille rhétorique entre les militantes et militants pro-choix et anti-choix qui s'est déroulée dans les journaux de Kelowna pendant la semaine. En outre, nous avons réussi à ce que les médias recadrent le problème de Kelowna dans le contexte plus large de la motion 312. Comme tout le monde le sait, la communauté pro-choix a gagné cette escarmouche parlementaire.

Cependant, pour être une semaine idéale, on aurait vu la démission de Rona Ambrose et un moratoire sur toute nouvelle proposition législative visant à saper les droits des femmes. Si elle avait été parfaite, Kamloops n'aurait pas été la deuxième municipalité de la Colombie-Britannique à déclarer une Semaine de protection de la vie humaine.

Dianne Varga est une militante politique de Kelowna en matière de droits à l'avortement et autres enjeux progressistes.

CONSTRUIRE SUR LE PASSÉ

Peggy Cooke

Je n'avais que quatre ans lorsque la Cour suprême du Canada a rendu le jugement R. c. Morgentaler. Ce jugement est un peu comme une petite soeur, le fruit du travail de la génération de mes parents, qui a toujours fait partie de mon propre univers. Tout comme la chute du mur de Berlin qui a eu lieu l'année suivante, le jugement Morgentaler a été un événement marquant de notre époque. Mais pour les personnes qui comme moi étaient très jeunes à l'époque, il peut être difficile de remettre l'événement en contexte. Nous sommes trop jeunes pour nous rappeler comment les choses se passaient avant Morgentaler, mais l'événement lui-même semble toujours récent. Il est assez grand pour que nous puissions en admirer l'impact, mais assez récent pour que nous puissions voir ses défauts.

Beaucoup de choses ont été dites et écrites à propos de l'homme lui-même, le médecin Henry Morgentaler, et de toutes les personnes courageuses – infirmières, docteurs, patientes, militantes et militants – qui ont travaillé à ses côtés pendant son long combat pour réformer les lois sur l'avortement au Canada. Le jugement Morgentaler est le fruit de leur travail, un résultat à la fois beau et imparfait, découlant de plusieurs années de sang, de sueurs et de larmes. Bien entendu, nous leur rendons hommage et honorons leur travail, mais qu'en est-il vraiment de ce jugement étrange, indéniablement canadien, de cet enfant bâtard des droits humains et d'un travail acharné?

Le jugement est, de plusieurs manières, plus symbolique que pratique. Plusieurs intervenants en avortement avaient déjà trouvé le moyen de faire leur travail malgré la loi qui obligeait les femmes désirant un avortement à passer devant un comité de médecins pour déterminer leurs besoins réels. Des réseaux entiers s'étaient formés pour permettre aux femmes qui voulaient un avortement d'avoir accès à un médecin compréhensif, par-delà les frontières ou dans des endroits clandestins. Les médecins acquis à la cause qui faisaient partie de ces comités s'efforçaient d'écrire des recommandations et de donner des références tant qu'ils le pouvaient. Et bien entendu, l'argent pouvait toujours acheter un avortement sécuritaire. Les riches n'ont jamais eu de problème d'accès à l'avortement, un fait qui rend le jugement Morgentaler encore plus surprenant – il est rare que la volonté des pauvres soit entendue.

Il y a encore beaucoup de chemin à faire pour les personnes que ce jugement n'a pas aidées depuis l'époque. Il peut sembler irrespectueux de suggérer que le jugement Morgentaler est imparfait; je vous assure que j'ai le plus grand respect pour ce moment de notre histoire et pour les personnes qui l'ont rendu possible. Toutefois, j'ai l'impression que nous déshonorons cette victoire et le mouvement qui l'a portée en demeurant immobiles. À quoi donc sert l'histoire si l'on n'apprend pas d'elle, et si l'on ne continue pas de construire sur les acquis du passé? Le jugement Morgentaler a amélioré certaines vies, certes, mais la portée de son effet demeure très étroite. Comment pouvons-nous l'agrandir, afin qu'elle puisse inclure toutes les réalités et accommoder tous les choix?

En 2013, le jugement Morgentaler aura 25 ans. Comme toute grande soeur, je me réjouis de pouvoir lever mon verre à son quart de siècle. Mais une grande soeur doit aussi être une source de sagesse, et mon conseil à ma soeur générationnelle est le suivant : continue de grandir, continue de devenir. Et voyons vers quelles nouvelles avenues nous pouvons aller.

Peggy Cooke siège également au conseil d'administration de la CDAC.

ACTIONS DE LA CDAC

Plusieurs avocates et étudiantes en droit ont fait des stages non rémunérés avec la CDAC l'été et l'automne derniers. La recherche se poursuit sur plusieurs projets : la réglementation possible des centres d'aide anti-choix, les périmètres de sécurité pour les cliniques qui en ont besoin et la séparation illégale des mères célibataires et leurs bébés dans les dernières décennies.

Une lettre ouverte a été envoyée à Stephen Harper et au Gouverneur général exigeant que les deux médailles du jubilé de la Reine décernées à des manifestantes anti-avortement qui ont fait de la prison soient immédiatement révoquées. Nous avons envoyé une lettre à la Reine et également mis en ligne une pétition électronique.

Une plainte au sujet de la pleine page de publicité anti-choix dans le Guardian de Charlottetown a été déposée auprès des Normes canadiennes de la publicité.

Nous avons soutenu des militantes et des militants de la région de London dans leur campagne d'opposition à une exposition anti-choix dans le cadre des festivités du Western Fair, au moyen de lettres aux responsables de l'événement afin que cette exposition soit retirée.

Nous approchons présentement quelques conseils municipaux avec notre projet de règlement municipal type qui cherche à limiter l'affichage de photos de fœtus avortés en public.

La directrice générale de la CDAC a publié un article et l'a envoyé à de nombreux politiciens, militants et journalistes du Royaume-Uni afin de démontrer les avantages d'abroger complètement la loi britannique sur l'avortement, plutôt que d'édicter davantage de restrictions, en se basant sur l'expérience positive du Canada qui n'a pas de loi en matière d'avortement.

UN DE NOS MEMBRES...

Mon nom est Dr Claude Paquin. J'ai 57 ans. Je suis médecin généraliste spécialisé en santé de la femme. J'ai débuté ma pratique comme médecin généraliste au CLSC Montréal-Nord en 1981. J'ai été formé à la pratique des IVG par Dr Henry Morgentaler et Dr Yves Lefebvre (un gynécologue avant-gardiste qui pratiquait dès les années 1970 des IVG dans un hôpital francophone, catholique de Montréal). Je pratique des IVG depuis plus de 30 ans. Les IVG pratiqués en CLSC en 1982 étaient illégaux en regard de la législation fédérale car ils étaient pratiqués à l'extérieur d'un hôpital accrédité. Moi et plusieurs autres médecins, infirmières, etc., avons décidé, avec l'appui de nos conseils d'administration respectifs, de s'engager dans la bataille pour la liberté de choix et pour l'accessibilité des services d'IVG. Nous avons créé le Comité de vigilance qui regroupait les intervenants et intervenantes des réseaux publics et privés afin d'offrir un support mutuel et partager des informations médicales et non-médicales en lien avec l'IVG.

De 1985 à 1992 j'ai travaillé à temps partiel pour Dr Morgentaler à sa clinique de Montréal. J'ai pu ainsi acquérir plus d'expérience. À cette époque, Henry, à cause de sa réputation, ne pouvait obtenir de permis de pratique ailleurs qu'au Québec. Il m'a donc demandé d'obtenir ces permis afin de pouvoir aller aider à mettre sur pied des cliniques à l'extérieur du Québec. J'ai donc participé, en faisant des IVG et en formant des médecins, à la mise sur pied des cliniques Morgentaler de Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Ontario et Manitoba. Les femmes des Maritimes, particulièrement, n'étaient plus obligées de se rendre à Montréal pour obtenir un avortement.

J'ai quitté le CLSC en 1992 pour devenir copropriétaire de la Clinique médicale Fémina où je travaillais déjà à temps partiel comme spécialiste en IVG du 2e trimestre. Durant ces années, jusqu'en 2008, les femmes devaient payer pour obtenir un avortement dans une clinique. C'était un système à deux vitesses qui était injuste pour les femmes plus pauvres qui n'avaient ainsi plus de réel choix, étant forcées à consulter dans le système public avec tous les délais que cela impose. En 2002, je fus nommé président de l'Association pour l'accès à l'avortement, un organisme à but non lucratif, qui a intenté un recours collectif contre le gouvernement du Québec. Le but de ce recours était de prouver que les



cliniques n'étaient pas responsables du fait que les femmes devaient payer pour les consulter, mais que c'était bien le gouvernement qui avait, de façon intentionnelle, décidé de subventionner de façon inadéquate les cliniques, les obligeant ainsi à transférer aux femmes le fardeau financier. Mon associée, Dr Marie-Josée Gaudreau ainsi que plusieurs autres propriétaires de cliniques privées à Montréal ont été liés intimement à cette cause. La lecture du jugement de la juge Bénard est un exercice savoureux!

Nous avons gagné le recours collectif et le gouvernement s'est vu obligé de rembourser chaque femme qui en faisait la demande si elle avait payé pour obtenir un avortement en clinique entre 1999 et 2008. Le montant total accordé par la juge était d'environ 12 millions de \$.

Depuis ce temps les femmes ont accès à des services d'avortement gratuits et accessibles dans tout le réseau public (hôpitaux, CLSC, Centres de santé des femmes) et privé. Je considère cette victoire comme la réalisation collective la plus importante à laquelle j'ai participé dans ma carrière. Pratiquer des avortements et se battre pour la cause n'est jamais l'apanage d'une personne seule (ex. docteur) mais le résultat d'un travail d'équipe. C'est ce qui fait que la pratique est intéressante et valorisante.

L'accès à l'avortement est un problème mondial et c'est pourquoi je suis membre de la CDAC et de la NAF. Je participe aussi à des congrès de la FIAPAC en Europe. Notre travail quotidien s'accomplit dans notre propre milieu mais la cause, elle, est planétaire.

LES SERVANTES RADICALES ET LA MOTION 312

OfStephen des Servantes radicales

Il n'est pas toujours facile d'être pro-choix au Canada. Nous avons un gouvernement très vacillant en matière de « démocratie ». Nous avons des provinces où l'accès à l'avortement est inexistant (l'Île-du-Prince-Édouard est dans notre mire). Et nous avons peu d'organisations pouvant se permettre de dénoncer cette situation puisque le gouvernement a retiré le financement à la plupart d'entre nous.

Que de joie!

Ce n'était donc pas étonnant de voir la motion 312 apparaître, une initiative parlementaire mise de l'avant par le député d'arrière-ban Stephen Woodworth. La motion visait la mise sur pied d'un comité parlementaire qui aurait comme mandat de revoir la définition d'« être humain » du Code criminel. En somme, c'était une façon très peu subtile d'éroder le droit à l'avortement au Canada.

Nous écrivons au passé, car heureusement, la motion 312 a été avortée le 26 septembre 2012 (eh oui, nous avons osé utiliser le mot...).

La motion 312 a été battue grâce au branle-bas de combat traditionnel des militantes et des militants à travers le pays, mais certaines nouveautés culottées ont aussi fait leur apparition.

Au mois d'avril, à Ottawa, nous avons créé le groupe les « Servantes radicales ». Ce groupe se voulait une réaction satirique à la première

heure de débat sur la motion 312. Nous voulions attirer l'attention sur cette motion, mais plus encore, nous voulions souligner l'absurdité de toute cette histoire. Et quoi de plus Canadien qu'une référence à Margaret Atwood agrémentée d'agitation sur notre colline parlementaire?

Arborant nos chapeaux de « sœur volante » et nos robes rouges caractéristiques, nous sommes apparues un peu partout au pays, dernièrement à Vancouver et à Barrie. Nous sommes équipées de chants satyriques et de notre désormais célèbre « mur d'utérus »; un mur décoré d'utérus en tricot que des artisanes mécontentes des quatre coins du pays nous ont envoyés.

Nous sommes fières d'avoir amassé une légion de fans et c'est une saprée bonne chose, car il reste beaucoup de pain sur la planche.

Juste comme nous nous préparions à relaxer et à nous faire un facial, un autre vieux monsieur de race blanche a pensé bon de ramener la question de l'avortement à la Chambre des communes. Moins de 12 heures après la défaite de la motion 312, le député conservateur d'arrière-ban, Mark Warawa, a diffusé un communiqué de presse sur la motion 403, son attaque loin d'être subtile aux droits reproductifs.

Charmant!

Alors, Servantes, à vos chapeaux! Il nous reste du boulot.

DEVENEZ MEMBRE DE LA CDAC AUJOURD'HUI

La CDAC encourage tous les individus qui soutiennent la voix pro-choix à devenir membre de notre Coalition. Des dons mensuels automatiques nous assurent une stabilité à long terme, ce qui nous permet de maintenir et de planifier nos activités et nos publications. Veuillez imprimer et remplir ce formulaire, et l'envoyer à: CDAC, C.P. 2663, Succ. Main, Vancouver, C.-B., V6B 3W3. Vous pouvez également visiter notre site Web à: www.arcc-cdac.ca pour des options d'adhésion et de listserv disponibles.

Nom : _____

Adresse : _____

Rue

Ville

Province

Code postal

Téléphone : (maison) _____ (travail) _____ Courriel: _____

Adhésion de base :

25\$ minimum : Autre :

Attachez un chèque ou un mandat-poste payable à « CDAC ».

VISA : no. de la carte : _____ signature : _____ date d'expiration :

Dons mensuels : Je veux appuyer la CDAC par des dons mensuels.

Veuillez prélever chaque mois sur mon compte-chèques la somme de : 10\$ 15\$ 25\$ Autre : _____

Signature : _____ Date : _____

Ce don est fait au nom d'une personne d'une entreprise d'une organisation

Directives (requis par la loi) – Veuillez compléter entièrement ce formulaire d'adhésion, etagrafer au formulaire un chèque vierge de votre compte-chèques marqué « ANNULÉ »

Conditions: Votre don automatique sera traité le 1er jour de chaque mois ou le prochain jour ouvrable. Vous pouvez révoquer votre autorisation à tout moment, à condition d'un préavis écrit de 15 jours. Vous pouvez utiliser l'avis d'annulation suivant : www.cdnpay.ca. Vous disposez de certains droits de recours s'il arrivait qu'un débit ne soit pas conforme au présent Accord de débit préautorisé. Par exemple, vous êtes en droit d'être remboursé-e pour tout débit qui n'est pas autorisé ou conforme au présent Accord. Pour plus de renseignements sur vos droits d'annulation et de recours, communiquez avec votre banque ou visitez www.cdnpay.ca, ou contactez-nous à info@arcc-cdac.ca.